



Signature d'un mémorandum d'accord entre l'Administration nationale des chemins de fer chinoise et l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires.

Mardi 12 juillet, une délégation de l'Administration nationale des chemins de fer chinoise (NRA) s'est rendue au siège de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) à Berne.

Ce mardi 12 juillet avait pour but d'établir des liens de travail entre les deux institutions. Le vice-ministre des transports, M. Lu Dongfu, et le Secrétaire général de l'OTIF ainsi que leurs équipes ont pu échanger sur les grands enjeux du trafic ferroviaire euro-asiatique. C'est ainsi que le Secrétariat de l'OTIF a présenté les différents atouts des instruments juridiques et techniques de la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF).

En fin d'après midi, la NRA et l'OTIF ont signé un mémorandum d'accord (MoU) qui définit les premiers éléments de leur coopération et notamment :

1. la réalisation d'échanges en termes de réglementation portant sur les transports ferroviaires directs, les normes techniques ferroviaires, le tracé des corridors de transport, etc. ;
2. la promotion du recours à la lettre de voiture commune CIM/SMGS pour les transports ferroviaires directs entre l'Asie et l'Europe avec l'étude des problèmes qu'il soulève et la recherche de solutions à ces problèmes ;
3. l'examen des problèmes posés par l'exploitation de trains de marchandises sino-européens et la recherche de solutions à ces problèmes.

Les termes de cette coopération s'inscrivent dans le cadre du grand projet chinois « *Belt and Road* ». En effet, le développement et l'amélioration du transport ferroviaire entre l'Asie et l'Europe sont des éléments-clés pour faire revivre le réseau des routes de la soie au bénéfice de l'ensemble des pays concernés.

Le MoU marque le début d'une collaboration entre la Chine et l'OTIF. Il traduit l'intérêt de la Chine pour les outils juridiques et techniques de l'OTIF. Il indique également la volonté de la Chine d'étudier la possibilité d'une éventuelle adhésion à l'OTIF.

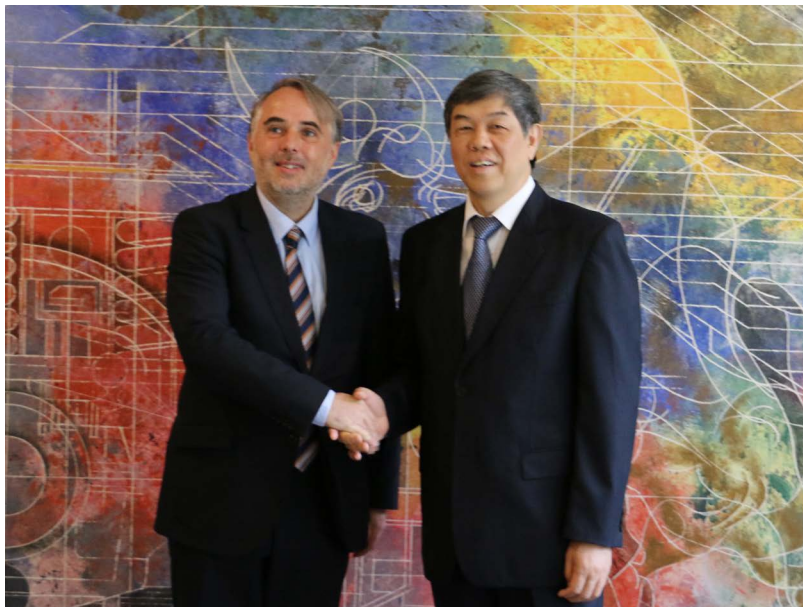
Le Secrétariat se félicite d'un tel accord qui constitue une étape fondatrice pour la coopération avec la République populaire de Chine.

L'Administration nationale des chemins de fer (NRA)

L'Administration nationale des chemins de fer et la Compagnie des chemins de fer chinois ont été créées pour distinguer questions administratives et questions commerciales dans le domaine ferroviaire.

La NRA est responsable de la recherche sur la politique ferroviaire, le plan de développement, la réforme institutionnelle et d'autres questions administratives qui incombait à l'ancien ministère des chemins de fer, et est chargée de l'établissement des normes techniques ainsi que du contrôle de la sécurité ferroviaire et de la qualité de l'exploitation et de la construction.

Elle a également pour mission d'établir les normes de l'industrie ferroviaire chinoise ainsi que la coopération intergouvernementale pour les chemins de fer.



Contact:
media@otif.org